AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C2127
FR0011981968-FS1077

15 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

WORLDLINE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 décembre 2025, la société Barclays Plc (1 Churchill Place, Londres, E14 5HP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 décembre 2025, directement et indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société WORLDLINE et détenir, directement et indirectement, 14 141 155 actions WORLDLINE représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et 4,30% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
Barclays Bank Plc	16	ns	16	ns
Barclays Capital Securities Limited	14 141 139	4,98	14 141 139	4,30
Total Barclays Plc	**14 141 155**	**4,98**	**14 141 155**	**4,30**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions WORLDLINE sur le marché et d'une diminution du nombre d'actions WORLDLINE détenues par assimilation.

À cette occasion, la société Barclays Capital Securities Limited a franchi individuellement en baisse le même seuil.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société Barclays Plc a précisé détenir a précisé détenir 5 308 634 actions WORLDLINE (prises en compte au premier alinéa) résultant de la détention de contrats « *right to recall* » sans échéance.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société Barclays Plc a précisé détenir 5 414 705 actions WORLDLINE (prises en compte au premier alinéa) dont (i) 4 474 341 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *portfolio swap »* à dénouement en espèces, exerçables entre le 15 avril 2026 et le 29 avril 2027, (ii) 770 212 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *contracts for difference »* à dénouement en espèces, sans échéance et (iii) 170 152 actions WORLDLINE résultant de la détention de contrats « *equity swap »* à dénouement en espèces, exerçables entre le 10 février 2027 et le 17 mai 2027.

[1] Sur la base d'un capital composé de 283 964 175 actions représentant 328 695 097 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.